

Partie 3 – Revenus

Blé	9371	_____		_____
Avoine	9372	_____		_____
Orge	9373	_____		_____
Céréales mélangées	9374	_____		_____
Maïs	9375	_____		_____
Canola	9376	_____		_____
Graines de lin	9377	_____		_____
Soja	9378	_____		_____
Grains et oléagineux	9370	_____		_____
Fruits	9421	_____		_____
Pommes de terre	9422	_____		_____
Légumes (autres que des pommes de terre)	9423	_____		_____
Tabac	9424	_____		_____
Autres récoltes	9420	_____		_____
Produits de serre et de pépinière	9425	_____		_____
Récoltes de fourrage ou semences	9426	_____		_____
Vente de bétail				
Bovins	9471	_____		_____
Porcins	9472	_____		_____
Volaille	9473	_____		_____
Ovins	9474	_____		_____
Revenus du bétail et des produits d'origine animale	9470	_____		_____
Lait et crème (sauf les subventions pour produits laitiers)	9476	_____		_____
Œufs pour la consommation	9477	_____		_____
Autres produits	9520	_____		_____
Paiements provenant de programmes				
Subventions pour produits laitiers	9541	_____		_____
Assurance-récolte	9542	_____		_____
Autres paiements de programmes	9540	_____		_____
Remboursements	9570	_____		_____
Travail sur commande ou en sous-traitance (comprend la location de machinerie)	9601	_____		_____
Produits d'assurance	9604	_____		_____
Ristournes	9605	_____		_____
Autres revenus (précisez) : _____				
_____	9600	_____		_____
Revenu brut : Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 168 de votre déclaration de revenus et de prestations)	9659	_____		_____

Partie 6 – Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes

Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.

Énumérez la liste des dépenses :

Montants des dépenses

_____	_____	1
_____	_____	2
_____	_____	3
_____	_____	4
_____	_____	5
Total des autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes :	_____	6

Additionnez les montants 1 à 5 (inscrivez ce montant à la ligne 9943 de la partie 5)

Partie 7 – Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise

Chauffage	_____	1
Électricité	_____	2
Assurances	_____	3
Entretien	_____	4
Intérêt hypothécaire	_____	5
Impôts fonciers	_____	6
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	7
Total partiel : Additionnez les montants 1 à 7	_____	8
Moins : Votre partie d'usage personnel des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise	_____	9
Total partiel : Montant 8 moins montant 9	_____	10
Plus : Déduction pour amortissement (parties affaires seulement), ce qui veut dire le montant i de la section A moins toute partie de DPA reliée à l'usage personnel ou inscrit à la ligne 9936 de la partie 4	_____	11
Montant reporté de l'année précédente	_____	12
Total partiel : Additionnez les montants 10 à 12	_____	13
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (montant f de la partie 5) (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	14
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'exercice suivant :	_____	15
Montant 13 moins montant 14 (si négatif, inscrivez « 0 »)	_____	16
Déduction admissible : Le moins élevé des montants 13 ou 14 (inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945 de la partie 5)	_____	16

Partie 8 – Renseignements sur les autres associés

Ne remplissez pas ce tableau si vous devez produire une déclaration de renseignements des sociétés de personnes.

Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%
Nom de l'associé				
Adresse	Prov./Terr.	Code postal	Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
			\$	%

Partie 9 – Détails du capital de l'entreprise

Total du passif de l'entreprise	9931	_____
Retraits de l'entreprise en 2018	9932	_____
Apports de capital à l'entreprise en 2018	9933	_____

Section D – Dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'équipement durant l'année : Total de la colonne 5 9926				

Remarque : Si vous avez vendu un bien d'entreprise agricole durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section E – Dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit des dispositions (ne devrait pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)
Total des dispositions d'immeubles durant l'année : Total de la colonne 5 9928				

Remarque : Si vous avez vendu un bien d'entreprise agricole durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4002 pour en savoir plus sur le produit de disposition.

Section F – Acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total des acquisitions de terrains durant l'année	9923	_____		_____
Produit total des dispositions de terrains durant l'année	9924	_____		_____

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement de terrains. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4002.

Section G – Acquisitions et dispositions de contingents durant l'année

Coût total des acquisitions de contingents durant l'année	9929	_____		_____
Produit total des dispositions de contingents durant l'année	9930	_____		_____

Remarque : Les contingents sont des dépenses en capital admissibles. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 4 du guide T4002.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu d'agriculture	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (utilisez le tableau B ci-dessous)	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (utilisez le tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez) : _____	_____	9
_____	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur : Additionnez les montants 3 à 10	_____	11
Partie affaires : $\left(\frac{\text{montant 1 : _____}}{\text{montant 2 : _____}} \right) \times \text{montant 11 : _____} = \text{_____}$ 12		
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	13
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles : Total des montants 12, 13 et 14 (inscrivez ce montant à la ligne 9819 de la partie 4)	_____	15

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____		16
_____ x le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	=	_____ 17
Frais d'intérêts admissibles : Le moins élevé des montants 16 et 17 (inscrivez-le au montant 4 du tableau A)	_____		_____ 18

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2018 pour le véhicule	_____		19
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2018 pour le véhicule	_____		20
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2018 et durant les exercices précédents	_____		21
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____		22
Utilisez le taux de 5 % pour la TPS ou le taux applicable de TVH à votre province.			
Le plus élevé des montants 22 ou (35 294 \$ plus TPS et TVP ou TVH sur 35 294 \$)	_____	x85 % =	_____ 23
[(800 \$ + TPS et TVP, ou 800 \$ + TVH) x montant 21]	_____	– montant 20 :	_____ 24
30	_____		_____ 25
[(30 000 \$ + TPS et TVP, ou 30 000 \$ + TVH) x montant 19]	_____		_____ 25
montant 23	_____		_____ 26
Frais de location admissibles : Le moins élevé des montants 24 ou 25 (inscrivez-le au montant 8 du tableau A ci-dessus)	_____		_____ 26

Consultez l'avis de confidentialité dans votre déclaration.